

## **PRIORITÉS D'INTERVENTION 2020 FONDS RÉGIONS RURALITÉ**

Attendu que la MRC doit établir ses priorités d'interventions 2020-2021 dans le cadre du Fonds Régions Ruralité;

Attendu que les priorités identifiées sont :

- Assurer l'évolution dynamique du schéma d'aménagement et de développement;
- Soutenir les municipalités de son territoire en expertise professionnelle;
- Favoriser le développement de partenariats aux niveaux local, régional et entre les municipalités et/ou les MRC et/ou les ministères et organismes du gouvernement;
- Collaborer à l'établissement de partage de services municipaux;
- Participer à la promotion touristique de la région et supporter les acteurs de cette industrie;
- Attirer et retenir les citoyens de tout âge et de toute provenance dans nos municipalités;
- Améliorer les relations interculturelles et intergénérationnelles;
- Promouvoir le retour des jeunes (18-25 ans) dans notre région;
- Supporter le développement de la culture et des loisirs;
- Supporter le développement d'initiatives écoresponsables;
- Poursuivre le développement des services aux citoyens;
- Offrir des services de première ligne aux entreprises et entrepreneurs de la région;
- Soutenir financièrement les entreprises;
- Contribuer au développement entrepreneurial en concertation avec les organismes mandatés par le gouvernement pour ce faire;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Morin, appuyé par monsieur Camil Martin et résolu unanimement d'approuver la liste des priorités d'interventions 2020-2021.

Adoptée par résolution le 20 mai 2020.



Eric Paquet, Directeur général